

MAIRIE DE DRUSENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2008

Sous la présidence de Monsieur **Jacky KELLER, Maire**

Membres présents : Mesdames, Messieurs **Marie-Anne JULIEN, Jérôme DIETRICH, Yolande WOLFF, Robert BERLING, Denise HOCH, Nicolas KORMANN, Marie-Odile PETER, Dominique HAMM, Bernard EICHWALD, Dominique DIEMER, Michel KLEIN, Claudine MULLER, Laurence DIETRICH, Patrick SCHWOOB, Magali SCHNEIDER, Bernard GLUCK, Nathalie ROOS, Mathieu FREY, Jérémy KELLER, Richard KORMANN, Fernand KIENTZ, Jean-Michel KLINGLER**

Membres absents avec procuration : Mesdames, Messieurs **Valentin SCHOTT, Patrick KORMANN, Joëlle LETZELTER, Myriam EBER** qui ont donné procuration respectivement à Madame Yolande WOLFF, Monsieur Jérôme DIETRICH, Madame Marie-Anne JULIEN, Monsieur Robert BERLING

Article 1 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Yolande WOLFF est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Article 2 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 AVRIL 2008

Le procès-verbal de la séance du 8 avril 2008 est adopté à l'unanimité.

Article 3 : MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il y aurait lieu d'ajouter deux points à l'ordre du jour du présent conseil.

En effet, il informe le conseil de l'intention du Trésor Public de supprimer les deux trésoreries de Drusenheim et de Roeschwoog. La fermeture de la trésorerie de Drusenheim aurait des répercussions importantes pour les utilisateurs (le public et les collectivités) de ce service de proximité en place depuis plus d'une centaine d'années. Monsieur le Maire souhaite que le conseil prenne une motion pour le maintien de la trésorerie de Drusenheim.

De plus, Monsieur le Maire souhaite ajouter un point travaux : compte tenu des travaux du multi accueil il serait opportun d'en profiter pour réaménager les abords de la trésorerie.

Le Conseil Municipal
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

décide à l'unanimité

- **d'insérer** à l'ordre du jour « adoption d'une motion pour le maintien de la trésorerie »
- **d'insérer** à l'ordre du jour « aménagement des abords de la trésorerie et ravalement des façades du bâtiment »

Article 4 : ATTRIBUTION DE TERRAINS A PROMOTEUR(S) LOTISSEMENT STOCKWOERT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que quarante des soixante deux terrains A dit « classique » ont été attribués ainsi que deux terrains B dit « long ». Les autres terrains devraient être attribués pour la fin de l'année.

Il reste maintenant à attribuer les cinq terrains destinés à la construction de logements intermédiaires et d'habitats intermédiaires et les douze terrains destinés à des constructions d'individuels longs.

Dans le cadre de ces attributions, plusieurs promoteurs ont répondu au concours réalisé par la commune :

- OPERA CONSTRUCTIONS
- BOWFONDS MARIGNAN
- SAS 3B
- KLEBER IMMOBILIER

Monsieur le Maire présente les différents projets présentés et met en avant les avantages et inconvénients de chaque proposition et des remarques formulées par la commission d'urbanisme.

La commission urbanisme réunie le 5 juin dernier a proposé d'attribuer ces terrains à la société SAS 3B, qui présentait la meilleure réponse au cahier de charges élaboré par les services de la mairie. C'est pourquoi Monsieur Georges Bousleiman, Président de la société SAS 3B est invité par Monsieur le Maire a présenté sa société et son projet.

Monsieur Bousleiman, dans l'exposé du projet met en avant les points suivants :

- la qualité du projet par la fonctionnalité des appartements et la qualité des matériaux utilisés,
- une démarche de protection environnementale
- l'orientation des bâtiments et l'intégration dans le milieu
- un concept novateur dans un lotissement novateur
- l'intégration des garages dans les bâtiments
- l'esthétique et le choix de matériaux durables

Il fait part également à l'assemblée de nombreux détails qu'il a l'habitude de pratiquer sur ses différents projets.

Le Conseil Municipal

ouï l'exposé de Monsieur le Maire et la présentation de Monsieur Bousleiman, après en avoir délibéré

décide à l'unanimité

- **de lancer** les négociations avec la société SAS 3 B afin de procéder à la vente des cinq lots C et de huit lots B du lotissement Stockwoert
- **de prévoir** une option avec possibilité d'achat des quatre derniers lots B du lotissement Stockwoert
- **d'attribuer** les terrains suivants
 - C1 de 16,94 ares
 - C2 de 21,44 ares
 - C3 de 17,22 ares
 - C4 de 9,12 ares
 - C5 de 14,33 ares

B7 de 5,04 ares
B8 de 5,04 ares
B9 de 5,04 ares
B10 de 5,48 ares
B11 de 5,04 ares
B12 de 5,04 ares
B13 de 5,04 ares
B14 de 5,35 ares

- **d'émettre** une option pour les 4 lots suivants :

B1 de 5,04 ares
B2 de 5,04 ares
B3 de 5,04 ares
B4 de 5,04 ares

à la société SAS 3 B au prix fixé par la délibération du 28 décembre 2006, soit 11.500 € T.T.C. l'are.

La superficie définitive résultera du Procès Verbal d'Arpentage certifié par le service du cadastre

- **de l'autoriser** lui ou son représentant à signer les actes de vente

Article 5 : AVIS RELATIF A LA VENTE D'UN TERRAIN DANS LA ZONE D'ACTIVITE HERDLACH I

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été saisi d'une demande de certificat d'urbanisme et d'une déclaration préalable de la part de Monsieur Antoine Schmitt qui souhaite vendre une partie du terrain lui appartenant dans la zone d'activité Herdlach I.

Une partie de cette parcelle soit 13,12 ares serait vendue à la SCI Fashion afin d'implanter un hall d'exposition de voitures d'environ 520 m².

Monsieur Schmitt a acquis la parcelle mère de 35,09 ares le 30 mai 1989 à la commune de Drusenheim et souhaite donc maintenant en revendre une partie. Or, l'acte notarié relatif à cette vente interdit la revente ou la location du terrain en totalité ou en partie sans l'accord de la commune.

Cette vente permettra d'utiliser une parcelle actuellement inexploitée dans la zone d'activité communale.

Lors de la séance du conseil municipal du 27 mars dernier, l'assemblée avait souhaité avoir des précisions exactes sur le projet des futurs acquéreurs et notamment les plans du projet de la SCI Fashion. Aussi, Monsieur le Maire présente l'Avant Projet Définitif du hall d'exposition que cette société souhaite construire.

Le Conseil Municipal

ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

décide à l'unanimité

- **de donner l'accord** à Monsieur Schmitt de vendre la parcelle de 13,12 ares à la SCI Fashion sur la base du permis de construire présenté par cette société.
- **d'inscrire** dans l'acte entre Monsieur Schmitt et la SCI Fashion une clause obligeant ces derniers d'obtenir l'accord de la commune en cas de revente ou de location du terrain en totalité ou en partie.

Article 6 : RETROCESSION DE TERRAIN IMPASSE DES FOINS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du dépôt du permis de construire impasse du foin, Monsieur Lienhardt, le pétitionnaire a proposé de rétrocéder quelques mètres carré à l'avant de la parcelle pour créer une place de retournement.

Cette rétrocession se ferait à titre gratuit, seuls les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune.

La commission urbanisme réunit le 5 juin a donné un avis favorable à cette proposition.

Le Conseil Municipal
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

décide à l'unanimité

- **de donner l'accord** à cette rétrocession
- **de prendre en charge** les frais de géomètre et de notaire

Article 7 : LEVEE DE LA SERVITUDE D'UN TERRAIN RUE JACQUES TWINGER

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération du 30 septembre 1998, le conseil municipal a mis en place une servitude sur la parcelle cadastrée section 4 n°137 qui interdit d'aménager plus de un logement sur ce terrain.

Cette parcelle est maintenant propriété de la famille Alfarela qui souhaite que cette servitude soit levée afin d'aménager un deuxième logement dans leur maison.

La servitude avait alors été créée pour éviter toute implantation de collectif à cet endroit. Aussi, la levée de cette charge, dans le but d'implanter un logement supplémentaire dans une maison existante, permettrait de pallier le risque de construction d'un immeuble collectif tout en permettant aux propriétaires de la parcelle de pouvoir profiter de leur droit de propriété.

La commission urbanisme réunie le 5 juin a émis un avis favorable à la levée de la servitude afin de construire un logement supplémentaire dans la maison existante.

Le Conseil Municipal
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

décide à l'unanimité

- **de modifier** la servitude instituée par le conseil municipal le 30 septembre 1998 afin de permettre d'aménager 2 logements au total dans le bâtiment existant sur la parcelle cadastrée section 4 n°137.

Les frais de notaires seront à prendre en charge par le demandeur.

Article 8 : ACQUISITION DE MOBILIER COMPLEMENTAIRE ESPACE « LE GABION »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'à l'origine du projet, le mobilier acheté était prévu pour 500 personnes. Lors des dépassements de ce nombre il était prévu d'utiliser le matériel de la MJC. Après une première année d'utilisation, il s'avère que l'espace « Le Gabion » accueille nettement plus souvent plus de 500 personnes et le mobilier est insuffisant, d'où la nécessité d'emprunter en permanence le mobilier de la Maison des Jeunes et de la Culture.

Pour avoir le mobilier identique à l'existant (tissus, tables, etc.) il serait ainsi souhaitable d'acquérir aujourd'hui 150 chaises et 28 tables dans les mêmes gammes que celles initialement achetées à la société AGENCO.

De plus, il était prévu de compléter l'équipement de la cuisine en fonction des réels besoins. Après une saison d'utilisation il y a lieu aujourd'hui de compléter l'équipement de cuisine.

Les devis s'élèvent à :

Chaises : 150 x 74,70 € HT, soit **11.205,00 € HT**
Chariots pour chaises : 2 x 120,96 € HT, soit **241,92 € HT**
Tables : 28 x 235,00 € HT, soit **6.580,00 € HT**
Chariots pour tables : 2 x 208,00 € HT, soit **416,00 € HT**

TOTAL : **18.442,92 € HT**

De même il s'avère nécessaire de rajouter une plonge à double bacs dans la laverie pour un montant de **2.950,00 € H.T.**, ainsi qu'un osmoseur pour un montant d'environ **4.500 € H.T.**

Le Conseil Municipal
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

décide à l'unanimité

- **d'acheter** les tables et chaises complémentaires.
- **d'acheter** le complément d'équipement pour la cuisine.

Article 9 : CONSTRUCTION D'UN CITY STADE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de sa politique de soutien à la jeunesse de Drusenheim, et conformément au budget d'investissement 2008, il paraît important d'aménager le city stade dans la commune rapidement afin d'en faire profiter les jeunes durant la période d'été.

Après consultation de diverses commissions, il a été décidé d'installer cet équipement derrière le gymnase intercommunal à l'entrée des Jardins de l'Altwasser.

Les travaux d'aménagement sont scindés en deux parties. D'une part, l'équipement proprement dit, attribué par la CAO du 12 juin dernier à la société Husson pour un montant de 47.469,00 € HT. D'autre part, les travaux de terrassement pour accueillir la structure. Dans ce cadre, des espaces verts, des allées afin d'accéder au city stade seront mis en place pour permettre d'intégrer ce nouvel équipement dans les Jardins de l'Altwasser. Pour cette partie, la société Gartiser qui est la moins disante propose un prix de 35.106,00 € H.T.

Une caméra de surveillance sera aussi prévue avec vue sur le city parc et une autre vers le tennis, pour un coût d'environ 5.000,00 €.

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève donc à 87.575,00 € HT.

Le Conseil Municipal
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

décide à l'unanimité

- **de lancer** les travaux relatifs à cette opération
- **d'autoriser** le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès des instances compétentes.
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document visant à la concrétisation du présent dispositif.

Article 10 : LANCEMENT DE L'ETUDE POUR L'AMENAGEMENT RUE DU RHIN

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la rue du Rhin nécessite d'être réaménager. En effet, le SIACR a prévu d'importants travaux de remplacement complet du réseau d'assainissement.

Le Conseil Général, gestionnaire de cette route, va refaire le tapis d'enrobé après ces opérations. Il serait donc souhaitable que la commune profite de cette occasion pour réaliser une réfection de l'ensemble de la rue.

Le Conseil Municipal
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

décide à l'unanimité

- **d'approuver le principe** de réaménagement de cette rue.
- **de lancer** la procédure pour l'attribution de la maîtrise d'œuvre en vertu des dispositions combinées de la loi MOP du 12 juillet 1985 et de l'article 28 du Code des Marchés Publics, selon une « procédure adaptée » après mise en concurrence adaptée (art.40 du CMP) pour un montant d'honoraires inférieur à 90 000 € H.T.
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer, le moment venu, les conventions à conclure dans les secteurs suivants :
 - maîtrise d'œuvre
 - coordination sécurité, protection, santé
- **de lancer** les travaux relatifs à cette opération
- **d'autoriser** le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès des instances compétentes.
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document visant à la concrétisation du présent dispositif.

Article 11 : LANCEMENT DE L'ETUDE POUR L'AMENAGEMENT RUE DE DALHUNDEN

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le prolongement de l'aménagement des Jardins de l'Altwasser et de la route de Dalhunden refaite en partie, il s'avère nécessaire de réaliser des travaux rue de Dalhunden (tronçon rue du Rhin et rue du collège).

Ces travaux seront réalisés avec la collaboration du Conseil Général, la chaussée étant une route départementale.

Le Conseil Municipal
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

décide à l'unanimité

- **d'approuver le principe** de réaménagement de cette rue.

- **de lancer** la procédure pour l'attribution de la maîtrise d'œuvre en vertu des dispositions combinées de la loi MOP du 12 juillet 1985 et de l'article 28 du Code des Marchés Publics, selon une « procédure adaptée » après mise en concurrence adaptée (art.40 du CMP) pour un montant d'honoraires inférieur à 90 000 € H.T.
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer, le moment venu, les conventions à conclure dans les secteurs suivants :
 - maîtrise d'œuvre
 - coordination sécurité, protection, santé
- **de lancer** les travaux relatifs à cette opération
- **d'autoriser** le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès des instances compétentes.

d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document visant à la concrétisation du présent dispositif.

Article 12 : AVANT PROJET SOMMAIRE EXTENSION ET REHABILITATION DE LA CASERNE DE GENDARMERIE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 7 juillet 2007, le conseil municipal a approuvé le principe de réhabilitation et d'extension de la caserne de gendarmerie.

C'est le cabinet Weber et Keiling qui a été désigné comme maître d'œuvre du projet.

Suite aux études réalisées par ces derniers en collaboration avec les services de la Gendarmerie Nationale, il y a lieu de présenter l'Avant Projet Sommaire.

Monsieur le Maire présente l'APS relatif à ce projet.

Le projet comporte 3 parties :

- l'extension des locaux administratifs de la gendarmerie, soit 259 m² de réhabilitation de bureaux et 141 m² de bureaux neufs
- la construction d'une maison bi-famille pour l'officier et sous-officier, soit 118 m² par logement
- la rénovation des bâtiments existants qui consiste dans des travaux d'isolation et de ravalement, de rénovation de la chaufferie, de mise aux normes électriques et sanitaires.

L'échéancier prévisionnel serait le suivant :

APD fin septembre

Permis de construire en novembre

Consultation des entreprises en novembre

Passation des marchés en janvier 2009

Début des travaux, début 2009

Fin des travaux, fin 2009

Le Conseil Municipal
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

décide à l'unanimité

- **d'accepter** le contenu de l'APS élaboré par le cabinet Weber et Keiling, maître d'œuvre du projet
- **d'arrêter** le budget de l'APS à la somme de 990.078 € H.T.
- **de lancer** la phase APD
- **de lancer** les appels d'offres des différents lots pour la réalisation des travaux
- **de solliciter** les subventions auprès des organismes compétents
- **de demander** au Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Centre Ried des travaux d'assainissement (réseau et branchements)

Article 13 : HORAIRES ECOLES MATERNELLES

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été saisi par les équipes pédagogiques des deux écoles maternelles d'une demande de changement d'horaires. Monsieur le Maire la soumet à l'assemblée afin qu'elle l'entérine.

Ces propositions sont faites par les enseignants en concertation avec les parents d'élèves, ils ont pour but de faciliter les trajets des nourrices gardant des enfants inscrits dans les deux écoles maternelles.

Les horaires des écoles maternelles seraient les suivants :

- **école La Farandole** (nouveaux horaires)

Le matin

les portes de l'école sont ouvertes à 7h50
l'accueil dans les classes se fait à 8h00
les heures de classes : 8h00 à 11h45

L'après-midi

les portes de l'école sont ouvertes à 13h35
l'accueil dans les classes se fait à partir de 13h45
les heures de classes : 13h45 à 16h00

- **école Molière** (horaires inchangés)

Le matin

les portes de l'école sont ouvertes à 7h40
l'accueil dans les classes se fait à 7h50
les heures de classes : 7h50 à 11h35

L'après-midi

les portes de l'école sont ouvertes à 13h25

l'accueil dans les classes se fait à 13h35
les heures de classes : 13h35 à 15h50

Les horaires de l'école élémentaire sont les suivants (horaires inchangés) :

- **école Jacques Gachot**

Le matin

les heures de classes : 8h00 à 11h45

L'après-midi

les heures de classes : 13h45 à 16h00

Le Conseil Municipal

ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

décide à l'unanimité

- **d'entériner** les horaires des trois écoles comme ci-dessus indiqués.

Article 14 : ATTRIBUTION DE TERRAINS LOTISSEMENT STOCKWOERT

Monsieur le Maire présente les cinquièmes demandes de réservation de terrains.

N°	Attributaire	Adresse	parcelle n°	superficie en ares	Prix TTC
1	Mathieu Goettmann	6 rue des Vosges Soufflenheim	A 7	5,66	65 090,00 €
2	Monsieur Porteau	52, place de la Mairie Drusenheim	A 34	7,52	86 480,00 €
3	Christian Klingler	Hoenheim	A 42	5,8	66 700,00 €
4	Valentin Zemb	1 place du Maire Alexandre Huck Drusenheim	A 39	5,8	66 700,00 €
5	Gilles Himmelpach	35, rue de Schirrein Drusenheim	A 12	8,93	102 695,00 €
6	Gabriel Beyler	2a, rue de l'Eglise Hofrankenheim	A 47	5,52	63 480,00 €

La superficie définitive résultera du Procès Verbal d'Arpentage certifié par le service du cadastre. Le prix correspond à 11 500 € TTC de l'are.

Le Conseil Municipal

ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

décide à l'unanimité

- **de réserver** une suite favorable à ces demandes de terrain de construction
- **de l'autoriser** lui ou son représentant à signer les actes de vente
- **de fixer** un délai maximum d'ouverture du chantier de construction à deux ans à compter de la notification au particulier
- **de fixer** le délai d'achèvement maximum de la construction à quatre ans à compter de la notification au particulier

**Article 15 : RAPPORT D'ACTIVITE 2007
ESTVIDEOCOMMUNICATION**

Estvideo nous ayant fait parvenir le rapport d'activité 2007 sur la qualité et le prix du service concédé du réseau câblé, le conseil doit en prendre connaissance.

Le Conseil Municipal
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

décide à l'unanimité

- **d'en prendre acte**

**Article 16 : AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA TRESORERIE
ET RAVALEMENT DES FACADES DU BATIMENT**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'avec l'avancement des travaux de la Maison de l'Enfance, il y a lieu de sécuriser l'accès par des aménagements de voirie.

En effet, pour faciliter les croisements des véhicules, il faudrait élargir la voirie en pavée de un mètre au niveau des parkings existants, et créer un trottoir d'une largeur minimum de 1,40 mètres, qui se prolonge rue de la Libération, pour sécuriser les piétons.

De ce fait, et dans un esprit de continuité avec le multi accueil, il y a lieu d'enlever la clôture de la trésorerie, et réaménager les abords et les entrées du bâtiment par des pavés ou équivalent, ainsi que par des espaces verts.

De même, il faudrait également déterrer et évacuer l'ancienne cuve à mazout de 5000 litres qui n'est plus utilisée depuis le raccordement du bâtiment au gaz.

Le coût estimatif pour la voirie et des espaces verts est d'environ 30 000 € H.T.

Par ailleurs, pour terminer l'aménagement de ce quartier, il serait souhaitable de procéder à un ravalement des façades du bâtiment de la trésorerie. Le coût estimatif de ces travaux est d'environ 25 000 € H.T. L'isolation thermique du bâtiment sera aussi prise en compte lors de ces travaux.

Les travaux des aménagements du multi accueil devant être achevés au 15 septembre, il serait souhaitable de faire ces travaux en même temps.

S'agissant du financement, ces travaux pourront être imputés à l'investissement sur la ligne travaux divers.

Le Conseil Municipal
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

décide à l'unanimité

- **de lancer** les travaux relatifs à cette opération d'aménagement des abords de la trésorerie et du ravalement des façades du bâtiment.
- **de lancer** la procédure pour l'attribution de la maîtrise d'œuvre en vertu des dispositions combinées de la loi MOP du 12 juillet 1985 et de l'article 28 du Code des Marchés Publics, selon une « procédure adaptée » après mise en concurrence adaptée (art.40 du CMP) pour un montant d'honoraires inférieur à 90 000 € H.T.
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer, le moment venu, les conventions à conclure dans les secteurs suivants :
 - maîtrise d'œuvre
 - coordination sécurité, protection, santé
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer, le moment venu, les contrats de travaux relatifs à cette opération.
- **d'autoriser** le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès des instances compétentes.
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document visant à la concrétisation du présent dispositif.

Article 17 MOTION POUR LE MAINTIEN DE LA TRÉSORERIE A DRUSENHEIM

Informé oralement par Monsieur le Trésorier Payeur Général de la probable fermeture des trésoreries de Drusenheim et Roeschwoog, Monsieur le Maire, après avoir dans un premier temps saisi le Ministre du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique, Monsieur Eric Woerth, propose que le Conseil Municipal adopte une motion en faveur du maintien de la Trésorerie de Drusenheim.

Vu le projet de l'Etat de réorganiser le réseau du Trésor Public et l'éventuelle projet de fermeture de la Trésorerie de Drusenheim,

Vu la situation démographique de Drusenheim :

- commune la plus importante de toute la bande rhénane avec plus de 5.000 habitants,
- siège de la communauté de communes de l'Espace Rhéan (16.000 habitants), forte d'un bassin de vie de près de 25.000 habitants. Intercommunalité qui est amenée à s'agrandir par l'adhésion de deux nouvelles communes Gamsheim (4.500 habitants) et Kilstett (3.000 habitants),
- siège de nombreux syndicats intercommunaux

Vu la position centrale de la commune de Drusenheim au sein de la bande rhénane

Vu l'importante industrialisation et les 1 400 emplois existants dans la commune, tout comme les 200 hectares disponibles pour accueillir de nouvelles implantations industrielles sur le site de l'ancienne raffinerie qui font de Drusenheim un pôle économique majeur dont le développement va encore s'accroître.

Vu la capacité financière importante des collectivités territoriales avoisinantes et leur budget très conséquent, qui nécessite un conseil de proximité par les services de l'Etat.

Le Conseil Municipal de Drusenheim :

demande à M. le Trésorier Payeur Général de conserver la Trésorerie de Drusenheim

informe M. Le Trésorier Payeur Général que le Conseil Municipal s'opposera fermement à toute décision tendant à altérer la qualité du service public offert aux usagers de Trésorerie de Drusenheim

Article 18 : COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

1. **Vie associative**

- AG Drusenheim accordéon, le 21 avril
- Centenaire de la musique municipale. Concert le 26 avril au Gabion
- APP, bal du muguet, le 30 avril
- Marche organisée par l'association des chiens de défense, le 1^{er} mai
- Portes Ouvertes de l'aïkido, le 3 mai
- Concours de pêche, le 4 mai
- Réunion Bouge-Toi avec les associations de Drusenheim, le 21 mai
- Conseil de Fabrique, le 22 mai
- Tournoi de basket inter associations, le 23 mai
- AG ALEF, le 24 mai à Ettendorf
- Concert des Sweet People, le 24 mai
- Réunion du comité des fêtes, le 27 mai

- Comité musique municipale, le 28 mai
- Bal organisé par le country Club, le 31 mai
- Bureau MJC, le 2 juin
- Concert musique municipale, le 7 juin
- Don du sang, le 12 juin
- Auditions de la musique municipale à la MJC, le 20 juin

2. Education

- Conseil d'école Jacques Gachot, le 26 avril
- Accueil des correspondants italiens des élèves du collège an mairie, le 28 avril
- CAF, contrat enfance, le 6 mai
- Inscriptions dans les écoles maternelles, le 17 mai
- Réunion d'informations pour les parents relatives aux conditions d'inscription du multi-accueil intercommunal
- Inscriptions des enfants à la crèche enregistrées le 31 mai
- Conseil d'école Molière, le 6 juin
- Conseil d'école La Farandole, le 6 juin : bilan du projet d'école au terme des 3 ans. Le projet « apprendre à parler pour communiquer et bien vivre ensemble ». A la rentrée 2008/2009, l'effectif se composera de 74 élèves.
- Fête de l'école J. Gachot au Gabion, le 14 juin
- Les mini olympiades au Gabion, le 19 juin
- Conseil d'école Gachot, le 21 juin : bilan plus que positif pour la fête de l'école. La recette de la journée s'élève à 3000 €. 4 enseignantes viendront renforcer l'équipe à la rentrée 2008/2009 pour un effectif de 333 élèves. Le nouveau directeur sera Monsieur Dontenville.

3. Intercommunalité

- **SIACR**, le 10 avril,
Installation du nouveau comité directeur : Président : Jacky Keller et 3 vice présidents : Denis Hommel, Hubert Hoffmann et Gabriel Muller.
Renouvellement des commissions permanentes, délégation d'attributions du conseil au Président et au Bureau.
- **SIVU Temple**, le 11 avril
- **Communauté de communes de l'Espace Rhénan**. Conseils communautaires :
le 15 avril : installation du nouveau conseil communautaire et élection du Président (Louis Becker) et de 3 vice-président (Jacky Keller - Président délégué -, Denis Hommel et Camille Scheydecker).
Renouvellement des commissions permanentes, délégation d'attributions du conseil au Président et au Bureau.
Adoption d'avenants pour la construction du RAM : moins value de 2,02%, soit 1530,88 € TTC au lot gros œuvre, moins value de 1,52%, soit 409,03 € TTC au lot menuiserie extérieure aluminium.
les 19 juin et 2 juillet
Etat d'avancement des chantiers des projets petite enfance.

Fonctionnement du multi accueil : quatre réunions d'information ont eu lieu pour expliquer le fonctionnement aux familles (dont le samedi 17 mai à Drusenheim).

Les tarifs : barèmes Caf en fonction du nombre d'enfants à charge et du revenu des parents, majoration pour les parents non résidents de la Communauté de communes de + 25% selon les pratiques des multi accueils.

Les consultations pour le mobilier et équipements sont en cours (marchés à bons de commande sur une durée de 3 ans) / 8 lots

Concernant le Relais : ouverture en septembre 2008. Arrivée de la directrice, Sandra Strasser le 1^{er} septembre

Des réunions seront organisées courant septembre pour lancer ce nouveau service auprès des assistantes maternelles et des parents
l'évolution de l'offre commerciale et artisanale / étude Fisac : étude soutenue par le Fisac (Etat) et Conseil Général (enveloppe charte intercommunale).

Le prochain Bouge toi intercommunal aura lieu à Offendorf le 13 septembre prochain. De nombreuses associations de Drusenheim se sont inscrites.

SIEOM, le 16 avril, Installation du nouveau comité directeur.

Robert METZ est élu Président, ainsi que 6 vice présidents : Louis BECKER, René ECKERT, Jacky KELLER, Hubert HOFFMANN, Jean Paul SCHMUCK et Benoit URBAN.

Renouvellement des commissions permanentes, délégation d'attributions du conseil au Président et au Bureau.

CAO SIEOM, le 2 juillet

SICES, CA le 21 avril, à l'ordre du jour, l'installation du nouveau comité directeur : Jacky Keller est élu Président ainsi qu'un vice président, Robert Metz.

Des questions pédagogiques, financières et diverses sont également abordées.

- **PAMINA**, le 23 avril, le 1^{er} mai
- **SCot Roeschwoog**, le 5 mai : installation du comité directeur. Denis Hommel est élu Président. 9 vices président sont élus : Richard Stoltz, Hugues Kraemer, Bernard Hentsch, Robert Heimlich, Camille Scheydecker, Jacky Keller, Robert Metz, Joseph Saum, Michel Lorentz.
- **SMITOM**, le 20 mai, le 5 juin, le 12 juin : installation des commissions et attributions des délégations au Président.
- **SIVU bande rhénane nord**, le 30 mai
- **Comité directeur SDEA**, le 4 juin

- **Réunion d'installation du CA SDIS**, le 23 juin. Jacky KELLER fait partie du nouveau conseil d'administration en tant que représentant des communes.

4. Sécurité / Défense

Cérémonie de passation de commandement Franco/Lévêque, le 6 mai
Portes Ouvertes 12^{ème} régiment d'artillerie, les 7 et 8 juin

5. Les RV du Maire / Protocole

Réunion des maires du canton, le 6 mai
Cérémonie du 8 mai, place de l'Eglise
Réunion réserve bio Roessmoerder, le 29 mai
AG association des maires des communes forestières, le 31 mai à Oberhaslach
Visite de la délégation de Drusenheim à Schiffflange, le 21 juin
Cérémonie des conseillers sortants et remise d'une médaille de la famille, le 25 juin.
Inauguration de La Poste, le 26 juin
Remise des clés du CPI aux pompiers, le 27 juin
Cérémonie de départ à la retraite de 3 enseignants, le 1^{er} juillet
Etablissement Public Foncier Local, le 2 juillet

6. Commissions

- **Urbanisme**, le 5 juin
- **Travaux**, le 7 juin

7. Social

Commission d'appui logement, Haguenau, le 27 juin

8. Travaux

Réception du chantier de La Poste, le 27 mai
Réception du chantier CPI, le 30 mai
Réunion extension gendarmerie, le 27 mai
Réunion gloriette, le 27 mai
Réunion pôle culturel (extension MJC, CLSH, médiathèque et musée Paso), le 4 juillet.

CAO du 20 mai 2008

Point 1 : Acquisition d'une tondeuse articulée pour 18.500 € de marque HUSQVARNA.

Point 2 : Aménagement des abords du Rhin

Attribution du marché à l'entreprise Léon pour 160.056 € HT.

CAO du 12 juin 2008

Point 1 : Construction d'un city stade

Attribution du marché à la société Husson pour 47.469 € HT.

Point 2 : Aménagement d'une passerelle aux abords du Rhin

Attribution du marché à l'entreprise Barthel pour un montant de 73.932 €HT